



**Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

AVIS PUBLIC

Avis de motion-Dépôt projet de règlement pour l'adoption du règlement harmonisé en prévention incendie

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à la Loi, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2023.

Le règlement sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil avec dispense de lecture.

Ce règlement a pour but de se conformer à l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie mentionnant que les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière